Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 62 (2004)

Heft: 1: Dépenses publiques, croissances et développement

Artikel: Dépense publique et événements sportifs

Autor: Chappelet, Jean-Loup

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-141507

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE, MARS 2004

DEPENSE PUBLIQUE ET EVENEMENTS SPORTIFS

Jean-Loup CHAPPELET
Professeur
Chaire de management public et systèmes d'information
IDHEAP–Institut de hautes études en administration publique
jean-loup.chappelet@idheap.unil.ch

Les événements sportifs sont souvent considérés comme un facteur de développement pour le territoire où ils se déroulent. Cette idée remonte au bénéfice aussi important qu'inattendu réalisé par les organisateurs des Jeux olympiques de Los Angeles en 1984 : les Jeux n'ont rien coûté au contribuable californien et ont permis de faire tourner à plein l'économie et le tourisme de la région de Los Angeles pendant quelques années. De plus, la ville a amélioré sa réputation et hérité de nouvelles installations sportives.

Par la suite, de nombreuses villes se portèrent candidates à l'organisation des Jeux : neuf villes sont en lice pour ceux de 2012 et huit l'étaient pour ceux de 2010 attribués à Vancouver, alors que la métropole californienne était la seule concurrente pour 1984. Certes l'argument du développement n'était pas absent des objectifs de précédentes villes organisatrices, mais il était surclassé par des intérêts de politique nationale ou internationale (par exemple Munich 1972 ou Moscou 1980).

Les Jeux étant à nouveau très recherchés (et donc difficiles à obtenir), beaucoup de villes et de régions se tournent vers des événements sportifs moins importants (jeux régionaux, championnats du monde, d'Europe, etc.). Quel que soit l'événement, l'argument reste le même : la contribution positive au développement régional. Les pouvoirs publics qui versent des subventions pour ces événements et/ou construisent des installations reconnaissent implicitement sa valeur. Certaines villes (comme Lausanne, « capitale olympique ») ou certains pays (comme le Canada) adoptent des politiques d'accueil systématique de manifestations sportives.

Sur le plan suisse et sous l'impulsion de la candidature de Sion aux Jeux d'hiver 2002, la Confédération a modifié en 1994 la loi encourageant la gymnastique et les sports pour fournir une base légale aux subventions fédérales de « manifestations sportives d'importance mondiale ou paneuropéennes » (article 10). La Confédération peut désormais garantir un déficit d'un franc si les cantons et les communes concernées sont prêts à contribuer deux francs. En 2000, dans son « Concept pour une politique du sport en Suisse », le Conseil fédéral va encore plus loin lorsqu'il encourage activement l'organisation de grandes manifestations sportives en invoquant leur impact positif pour le pays du point de vue sportif, économique et international (Conseil

fédéral 2000). Par ailleurs, environ 800 millions de francs sont dépensés chaque année pour le sport par les cantons et surtout les communes (essentiellement construction d'installations et accessoirement financement de manifestations sportives).

Cet article analyse sommairement la valeur de l'argument du développement territorial au travers d'événements sportifs. De la solidité de cet argument dépend en effet la justification des dépenses publiques tant en matière d'organisation proprement dite que de construction d'infrastructures adaptées. D'abord, l'article aborde la nature du développement territorial attendu. Ensuite, les principaux moyens d'évaluation de ce développement sont présentés et commentés. Des exemples suisses et/ou olympiques illustrent le propos.

1. Le développement territorial au travers d'événements sportifs

On peut distinguer trois dimensions de développement territorial : l'économique, le socioculturel et l'environnemental.

- Développement économique dû aux événements sportifs

  Quand on parle de développement territorial au travers d'événements sportifs, on pense d'abord au développement économique et touristique. L'organisation d'une manifestation remplit pendant son déroulement les hôtels et restaurants et fait travailler des services, des commerces locaux, des artisans, des entreprises spécialisées et le secteur des travaux publics.

- Développement socioculturel dû aux événements sportifs

  Au-delà de ces impacts essentiellement financiers et des emplois créés ou maintenus, un événement a des retombées socioculturelles. Tout d'abord, il promeut une discipline particulière et le sport en général. Ensuite, les emplois ont un impact social, notamment dans les régions fortement touchées par le chômage. De nombreux bénévoles sont aussi requis pour la durée de la manifestation (de quelques heures à plusieurs jours). Ces salariés et bénévoles sont en contact avec un projet généralement motivant. Ils en retirent de nouvelles compétences. Cela contribue au dynamisme régional et à une meilleure intégration sociale des personnes impliquées, notamment des jeunes. Les manifestations réussies apportent même un bénéfice psychologique à la population (*feel good factor* ou encore fierté civique). Enfin, un événement augmente la renommée du lieu où il se déroule.

- Développement environnemental dû aux événements sportifs

  Une manifestation sportive a aussi des retombées environnementales. Ses participants et spectateurs dépensent de l'énergie pour s'y rendre, consomment des ressources sur place et produisent des déchets. Ces retombées deviennent significatives dans le cas de manifestations qui durent longtemps et/ou accueillent de nombreuses personnes. Mais il faut aussi considérer le développement environnemental lors de la construction d'installations ou d'utilisation d'espaces (impact sur les ressources naturelles comme le sol, la forêt et le paysage). On se souvient des protestations des milieux écologiques lors des

coupes de sapins à Crans-Montana pour l'organisation des Championnats du monde de ski alpin en 1987. Notons que l'impact environnemental n'est pas obligatoirement négatif (réhabilitation du front maritime de Barcelone, village olympique solaire de Sydney, réussite urbanistique du parc olympique de Munich).

Le concept de développement durable et ses trois piliers économique, social et environnemental permet de fédérer ces diverses retombées. Appliqué pour la première fois dans le cadre des événements sportifs par la candidature de la ville de Sion aux Jeux olympiques d'hiver 2006 (cf. le « Livre arc en ciel du développement durable » publié à l'occasion), il a été repris par Turin qui fut finalement désignée. Le développement durable est désormais admis comme cadre théorique d'analyse des retombées d'événements sportifs (ou autres). Il a par exemple été utilisé pour l'analyse des Jeux olympiques et de sept grandes manifestations sportives suisses en 2002 (cf. 2.1.).

L'idée de considérer l'impact global d'une manifestation nécessite de bien en préciser les dimensions spatiales et temporelles (Figure 1). Il faut savoir à quel territoire on s'intéresse : local ou régional, voire national. Il faut délimiter les activités liées, ce qui n'est pas toujours évident pour de grands événements. Il faut aussi préciser si on ne considère que les quelques heures ou jours de déroulement (opération), ou également les trois autres phases de l'organisation : conception (y compris candidature), préparation et clôture. Plus l'événement est important, plus les frontières spatiales et temporelles de son étude doivent être reculées pour bien prendre en compte ses retombées.

Figure 1 : Cadre général d'identification des impacts d'un événement sportif

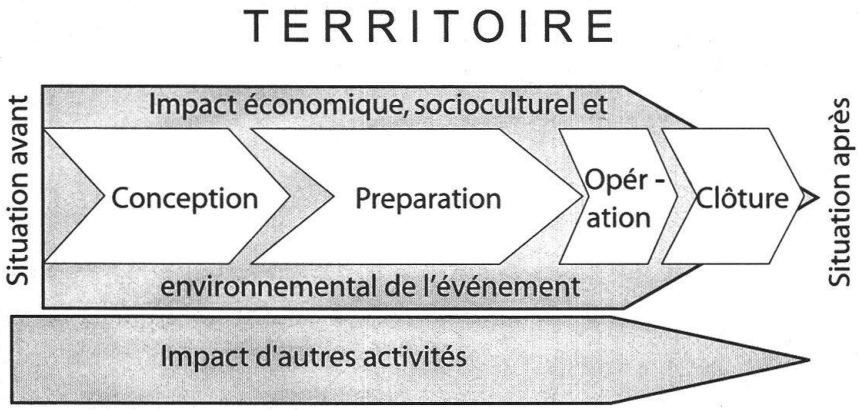

Source : adapté de Griethuysen & Hug (2001).

Les trois principaux types d'impacts ont des effets différenciés dans le temps. L'impact économique direct a surtout des effets à court terme et ne peut donc être le seul justificatif des dépenses publiques. Les effets socioculturels (en particulier d'image) sont à court et moyen terme et la vitesse à laquelle ils disparaissent varient en fonction de l'importance de l'événement. Enfin les impacts environnementaux sont à court (déplacements), moyen (déchets à éliminer) et long termes (occupation du sol).

2. La mesure du développement par les événements

A partir du moment où on suppose qu'un événement conduit à un certain développement, il est intéressant d'essayer de mesurer ce dernier plus précisément. Deux méthodes « classiques » en économie peuvent être utilisés : l'étude d'impact et l'analyse coûts-avantages.

2.1. L'étude d'impact d'événements sportifs

L'étude d'impact est sans doute l'instrument qui a été le plus utilisé. Les Jeux olympiques ont fait l'objet de multiples études de ce genre (cf. Chappelet 2003 pour les Jeux d'hiver). De telles études sont aussi réalisées pour d'autres manifestations plus ou moins importantes (Gratton & Taylor 2000), ainsi que souvent pour des candidatures (par exemple Sion 2006).

Les journalistes et les décideurs résument souvent ces études volumineuses à deux données : un montant total de retombées financières exprimées en monnaie locale et un nombre d'emplois créés. Par exemple, les Jeux d'hiver à Sion en 2006 devaient créer un revenu primaire et induit de 1,019 milliard de francs et générer 15'000 emplois-années, soit environ 2'100 emplois supplémentaires pendant sept ans sur le marché du travail valaisan (Stritt & Voillat 1998).

Ces études d'impact économique souffrent de nombreux problèmes (cf. Barget 2001). D'abord, elles sont la plupart du temps réalisées bien avant l'événement quand les données de base ne sont pas sûres. En effet, elles sont utilisées pour débattre de l'opportunité d'organiser l'événement en question. Il s'agit là d'un deuxième défaut : ces études sont commanditées par les promoteurs des événements ou parfois leurs opposants, ce qui fait douter de leur objectivité. Si la mesure de l'impact n'est pas orientée politiquement, elle est souvent biaisée par des erreurs méthodologiques. Ces erreurs résultent d'une mauvaise définition du territoire de l'impact et donc de l'injection financière notamment par des « visiteurs », c'est-à-dire par définition ceux qui viennent de l'extérieur du territoire pour assister à l'événement (et consommer). Les résidents qui fuient l'événement et les touristes qu'il repousse sont aussi parfois oubliés. Il faut aussi vérifier qu'une subvention publique versée par une autorité administrative supérieure ne vient pas en déduction d'autres subventions externes (effet d'éviction). Par ailleurs, la question du multiplicateur utilisé pour calculer les dépenses induites fait l'objet de controverses entre spécialistes (cf. l'article précédent de Schoenenberger & Arnold). De plus, les études d'impact essentiellement financier ne prennent pas en compte les impacts socioculturels et environnementaux, même si

une étude d'impact environnemental est obligatoire dans plusieurs pays (cf. Lake Placid en 1980). Les impacts socioculturels méritent également d'être précisés.

Une étude récente a permis d'analyser selon les trois dimensions du développement durable l'impact de sept grandes manifestations sportives organisées en Suisse (Rütter, Stettler *et al.* 2002). Cette étude considère 12 indicateurs économiques (nombre de personnes présentes, de nuitées, billets vendus, dépense par personne, chiffre d'affaires généré, plus-value brute, etc.), 5 indicateurs socioculturels (appréciation du besoin social par les spectateurs, la population et les organisateurs, nombre de volontaires, satisfaction des spectateurs, etc.) et 6 indicateurs environnementaux (distances parcourues en voiture par les participants, quantité d'énergie utilisée, tonnage des déchets, etc.). Ces indicateurs concernent l'impact direct (sur quelques journées) et ne prennent pas en compte les impacts indirects ou induits à moyen ou long terme. Les résultats sont rapportés par une feuille de note (*scorecard*). Cela permet de comparer chaque événement synchroniquement (presque tous les événements étudiés ayant eu lieu en 2001).

L'utilisation d'indicateurs est aussi à la base de la méthode OGGI *(Olympic Games Global Impact)* développée sur mandat du Comité international olympique par un groupe de chercheurs (dont l'auteur) réunis à Lausanne par l'Académie internationale des sciences et techniques du sport. Le but du projet était d'identifier un ensemble d'indicateurs des sphères économique, socioculturelle et environnementale pouvant être utilisés pour qualifier chaque édition des Jeux et ainsi permettre d'évaluer leur impact global en mesurant systématiquement ces indicateurs durant une dizaine d'années (des débuts d'une candidature olympique à la clôture des comptes). Cent soixante indicateurs ont été définis théoriquement – 57 économiques, 60 sociaux et 43 environnementaux – répartis en deux catégories : indicateurs de contexte (propre au territoire) et indicateurs de l'événement (Griethuysen & Hug 2001). Ils ont été appliqués en partie aux Jeux d'hiver de Salt Lake City en 2002. Les Comités d'organisations (COJO) des Jeux d'Athènes 2004, Turin 2006 et Beijing 2008 y recourent. Sur cette base, les COJO pourront publier une étude d'impact global qui constituera l'essentiel du quatrième et dernier volume du rapport officiel des Jeux.

2.2. Analyse coûts-bénéfices des événements sportifs

Les analyses coûts-bénéfices d'événements sportifs sont quasi inexistantes. L'observatoire des Jeux d'Albertville mis en place par des chercheurs français tourna court faute de fonds (Andreff 1992), de même que les tentatives à l'occasion de la Coupe du monde de football 2006 en Allemagne (Kurscheidt & Rahmann 1999). Un exemple rare est l'analyse du quart de finale France-Allemagne de la Coupe Davis d'avril 1996. Cette étude conclut à un bénéfice net pour la région de Limoges (Barget 2001).

Les analyses coûts-bénéfices sont en effet difficiles à conduire même si elles sont plus intéressantes du point de vue de la décision politique que les études d'impact. Elles procèdent à la monétarisation de l'ensemble des coûts et des bénéfices engendrés par une manifestation en vue d'estimer ses effets positifs et négatifs

sur le bien-être d'un territoire et d'une communauté. Les coûts et bénéfices peuvent être marchands ou non marchands, directs ou indirects. Ainsi, le sentiment partagé par les habitants qu'un événement particulier est bon pour l'image de leur ville ou de leur région, qu'il engendre de l'animation, du dynamisme, qu'il participe à la formation des jeunes et moins jeunes, est un avantage direct non-marchand. Le Tableau 1 inspiré de Crozet (1997 : 104) donne des exemples de chaque catégorie pour un événement sportif. La principale difficulté de cette approche réside ensuite dans la monétarisation des externalités positives et négatives.

Tableau 1 : Principaux coûts et bénéfices d'événements sportifs

	Coûts	Bénéfices ou Avantages
Directs, marchands	Frais d'organisation de l'événement (fonctionnement), coût de construction des installations nécessaires (investissements)	Billets, droits de sponsoring et de télévision vendus, subventions
Directs, non marchands	Pollution engendrée, difficultés de circulation	Optimisme de la population
Indirects, marchands	Augmentation du coût de la vie, inflation	Revenus imposables des organisateurs, profits du commerce local
Indirects, non marchands	Difficulté de trouver du personnel qualifié	Image positive du lieu

En abordant l'événement sportif en termes de variation de bien être, l'analyse coûts-avantages s'attache à ce qui devrait motiver toute initiative (et dépense) publique en la matière : les effets sur le développement humain (durable) plutôt que sur le seul développement économique. La charte olympique proclame que « le but de l'Olympisme est de mettre partout le sport [et donc ses événements] au service du développement harmonieux de l'homme... ». Il conviendrait donc que des analyses coûts-avantages soient réalisées pour chaque Jeux olympiques. Plus généralement, des analyses coûts-bénéfices devraient aussi être menées pour toute manifestation de façon prospective (pour dimensionner l'aide publique, voire la refuser) et de façon rétrospective (pour tirer les leçons d'un soutien accordé).

Conclusion

La dépense publique en matière d'événements sportifs est probablement aussi ancienne que les événements sportifs eux-mêmes. Elle a été jusqu'ici souvent justifiée par des arguments à l'emporte-pièce, principalement de nature financière. Ce n'est que depuis une dizaine d'années que les impacts socioculturels et environnementaux sont mis en évidence, dans le cadre de réflexions sur le développement durable et le marketing territorial.

Par le passé, des erreurs ont souvent été faites dans les études d'impact d'événements : mauvaise définition de l'espace pertinent de référence, mauvais calcul des injections dans cet espace, non prise en compte des fuites et utilisation de multiplicateurs exagérés. Ces erreurs sont maintenant bien connues et peuvent donc être aisément évitées. Mais elles ont quelque peu décrédibilisé la démarche.

De plus les études d'impact ne sont pas suffisantes pour justifier des dépenses publiques en faveur des manifestations sportives. Il faut introduire l'outil que sont les analyses coûts-bénéfices. Celles-ci permettent de juger de la valeur globale positive ou négative d'un événement pour son territoire. Des décisions politiques et financières pertinentes peuvent alors être prises. Ce n'est que sur cette base que des « politiques publiques événementielles » efficaces pourront être mises sur pied, politiques dans lesquelles tant de villes et de région se sont lancées depuis une vingtaine d'années.

RÉFÉRENCES

Andreff W. (1992), *Les effets d'entraînement des Jeux Olympiques d'Albertville*, 1988-1991, Paris : CNRS.

Barget E. (2001), *Le spectacle sportif ponctuel : essai d'évaluation*, Thèse de doctorat, Université de Limoges.

Chappelet J.-L. (2003), « The Legacy of the Olympic Winter Games: An Overview », in *The Legacy of the Olympic Games* (de Moragas M. *et al* Eds), Lausanne : IOC Editions, p. 54-66.

Conseil Fédéral (2000), *Concept pour une politique du sport en Suisse*, Macolin : OFSP.

Crozet Y. (1997), *Analyse économique de l'Etat*, Paris : Armand Colin.

Gratton C. & Taylor P. (2000), *Economics of Sport and Recreation*, London : Spon.

Griethuysen P. van & Hug P.-A. (2001), *Projet OGGI Olympic Games Global Impact : Cadre d'analyse pour l'identification de l'impact global des Jeux Olympiques*, septembre, Lausanne : AiSTS.

Kurscheidt M. & Rahmann B. (1999), « Local investment and national impact: the case of the football World Cup 2006 in Germany », in Jeanrenaud C. (Ed.), *The Economic Impact of Sport Events*, Neuchâtel : CIES, p. 79-108.

Rüttler H., Stettler J. (2002), *Volkswirtschaftliche Bedeutung von Sportgrossanlässen in der Schweiz.* Luzern : ITW. Disponible à : www.sportevent-scorecard.ch

Stritt M.-A. & Voillat F. (1998), *L'impact économique des Jeux olympiques à Sion 2006*, Neuchâtel : CIES.